

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté – Égalité – Fraternité



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
SÉANCE DU 17 JUILLET 2023**

Les membres du Conseil municipal de CARGESE, régulièrement convoqués le dix juillet deux mille vingt-trois, sont réunis, l'an deux mille vingt-trois, le dix-sept juillet, à quinze heures, en la salle des délibérations de la Mairie, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de François **GARIDACCI**.

Membres : 15

Secrétaire de séance : Alexia ZANETTACCI

N°2023/39

MEMBRES PRÉSENTS	
François GARIDACCI	Lucie FRIMIGACCI
Jérôme ALESSANDRI	Alexia ZANETTACCI
Emmanuelle FRIMIGACCI-PERONI	Ange SUSINI
Dominique POGGI	Vannina NEGRONI-DESINI
MEMBRES ABSENTS	
Hélène DRAGACCI-CODACCIONI	Pierre-Jean MIGEVANT
Stéphanie ALESSANDRI	Frédéric COLONNA DE LECA CRISTINACCE
Pierre ZANNETTI	Jean-Paul PAOLI
Sandrine CINOTTI	
MEMBRES REPRÉSENTÉS	
Stéphanie ALESSANDRI donne procuration à Vannina NEGRONI-DESINI	
Jean-Paul PAOLI donne procuration à Emmanuelle FRIMIGACCI-PERONI	
Sandrine CINOTTI donne procuration à Alexia ZANETTACCI	

OBJET : Vente des parcelles D 22 et D 23.

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal qu'une opportunité de vente, concernant les parcelles D 22 et D 23, de contenances respectives de 1 ha 55 ca et de 2 ha et 30 ca, situées au lieu-dit TRONERE, s'est présentée.

Lesdites parcelles ont fait l'objet de l'estimation financière suivante :

D 22 : 77 euros ;

D 23 : 115 euros.

Monsieur le Maire propose ainsi de procéder à la vente des parcelles D 22 et D 23, en suivant les conditions financières fixées ci-dessus.

LE CONSEIL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents permettant la vente des parcelles D 22 et D 23, aux conditions indiquées ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour : 11 dont 3 procurations.

Le Maire,
François GARIDACCI

